

Sentier Transcanadien

Programme national d'emploi des jeunes en Sentier — document de référence pour soumettre une demande

MISSION : Le Sentier Transcanadien, le plus long réseau de sentiers du monde, relie les Canadiens et les visiteurs à la nature, ainsi que les uns aux autres, par le biais d'activités accessibles et inclusives en plein air d'un océan aux deux autres. Au moyen de collaborations et de partenariats, nous bâtissons, entretenons et veillons sur ce sentier pancanadien — un raccordement unique de sentiers urbains et ruraux.

Ce document offre des instructions étape par étape pour accéder à la subvention pour l'emploi de jeunes, offerte par Sentier Transcanadien.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Emplois offerts

- La période d'emploi doit durer entre 2 et 20 semaines
- La période d'emploi doit se situer entre le 1^{er} avril et le 31 mars de cette année
- La subvention est rétroactive au début de l'année
- L'emploi doit être lié à l'utilisation ou à l'entretien des sentiers, ou au développement ou à l'amélioration du secteur des sentiers

Employé

- Âgés de 15 à 30 ans inclusivement à leur première journée de travail
- Citoyens canadiens, résidents permanents, ou personnes bénéficiant du statut de réfugié au Canada
- Légalement autorisés à travailler selon les lois et les règlements applicables dans la province ou le territoire concernés
- Nous encourageons tous les employeurs à soutenir les jeunes qui pourraient faire face à des barrières en matière d'emploi, dont :
 - Les jeunes autochtones
 - Les jeunes issus de minorités visibles et les jeunes Noirs canadiens
 - Les jeunes des régions rurales ou éloignées
 - Les jeunes issus de populations et de communautés parlant une langue officiellement minoritaire
 - Les jeunes immigrants
 - Les jeunes n'ayant pas complété leur éducation secondaire
 - Les jeunes de la communauté LGBTQ2S

Priorités de financement

La priorité sera accordée aux employeurs qui engagent des jeunes faisant face à des barrières en matière d'emploi. La priorité sera également accordée au personnel qui possède un emploi associé, en partie ou en totalité, au Sentier Transcanadien. Finalement, veuillez noter que Sentier Transcanadien dispose d'un financement limité pour ce programme, donc les subventions seront accordées en fonction des priorités susmentionnées et de l'ordre chronologique des demandes soumises.

Financement disponible

- Une subvention de 50 % sera octroyée; jusqu'à un maximum de 6 000 \$

INSTRUCTIONS POUR LES EMPLOYEURS QUANT AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE

1. Compléter et soumettre le formulaire de demande de financement de Sentier Transcanadien (lien ci-dessous).
2. Vous serez rapidement informé du statut de votre candidature.
Si elle est acceptée, vous devrez signer et soumettre un contrat de contribution.
3. Une fois le poste comblé, l'employé-e devra remplir un premier questionnaire. Cette étape devra être complétée afin de recevoir la réclamation des montants salariaux demandée.
4. Une fois la période d'emploi complétée, nous vous demanderons de soumettre un rapport final avec des photos.
5. Sentier Transcanadien révisera votre rapport. Le montant du remboursement sera basé sur le montant demandé et le montant payé à l'employé-e.
6. Une fois la période d'emploi terminée, l'employé-e recevra un deuxième questionnaire qui devra être rempli.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Zhibek Abdyramanova, coordinatrice, Initiatives visant l'inclusion, à zabdyramanova@tctrail.ca.

[FAIRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT >>](#)